

Image not found or type unknown



Licenciement a l'amiable dans l'automobile

Par **gg59176**, le **22/04/2009** à **06:09**

Bonjour,
je ne connais pas encore le motif du licenciement,j'ai rendez-vous vendredi avec.
et celui ki va payé ma formation c'est mon employeur actuel.car pour l'instant y me propose
9200 euro de licenciement(alors ke g ete embauché en decembre 2000)+6 mois de salaire a
60%+2 mois de preavis(3000euro)+congé payé ,prime vacances et 13 eme mois.
est(ce que je peux pas négocié plus?
cordialement,
merci de m'avoir repondus

Par **Visiteur**, le **22/04/2009** à **07:54**

bonjour

[fluo]est(ce que je peux pas négocié plus? [/fluo]

oui bien sûr... vous pouvez toujours négocier...

l'indemnité de licenciement légale est de 1/5 de mois par année de présence (donc pour vous
avec un salaire de 1.500 euros elle est de 2.700 euros).

si il vous propose 9.200 + 6 mois de salaire (1.800) il doit vraiment avoir peur des
prud'hommes votre patron !

Par **gg59176**, le **22/04/2009** à **19:00**

oui ,il as deja eu a faire a eux a plusieurs reprises.
je vous remercie de votre attention a mon egard.
cordialement